

Site central des organisations internationales

PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER "JARDIN DES NATIONS"

RAPPORT SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE 25 NOV. 2002 - 5 JAN. 2003

1) Introduction

Le secteur des organisations internationales, identifié dans le plan directeur cantonal comme un "périmètre d'aménagement coordonné", a fait l'objet d'une étude d'aménagement, menée par le DAEL, en coordination avec la Ville de Genève et les communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy.

Ces travaux, menés en concertation avec tous les partenaires intéressés, ont abouti à un projet de plan directeur de quartier, le Jardin des Nations, présenté dans le rapport final d'octobre 2002.

Auparavant, une préconsultation technique avait été menée auprès des communes, des commissions consultatives (CU et CMNS) et des services concernés, sur la base d'une version provisoire du rapport.

2) La consultation publique

Le projet de plan directeur de quartier a été soumis à une consultation publique du 25 novembre 2002 au 5 janvier 2003, conformément à l'art. 11 bis al. 5 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, dont le chapitre sur le plan directeur localisé a été récemment introduit. Cette consultation a été annoncée dans la feuille d'avis officielle (cf : annexe 1) et par voie d'affichage dans les communes. A l'issue de celle-ci, le DAEL a transmis aux communes copie de l'ensemble des observations reçues, en date du 17 janvier; la commune de Pregny-Chambésy ayant communiqué au département les courriers envoyés à la mairie.

3) Actions de communication

La consultation publique a été lancée par une conférence de presse du président du DAEL qui s'est tenue au Club de la Presse, le 25 novembre 2002. Des présentations publiques sont intervenues dans les trois communes, ainsi que des expositions itinérantes en divers lieux. Une plaquette tous ménages a été largement diffusée. Le rapport d'étude a pu être consulté au DAEL, dans les communes et sur les lieux d'exposition, de même que sur un site internet où un questionnaire était également proposé.

4) Observations et réponses

Globalement, 19 courriers écrits ont été transmis au DAEL et ces observations peuvent être regroupées en 3 catégories :

- Courriers émanant de particuliers

10 lettres d'observations ont été envoyées par des privés, dont 7 sont propriétaires à l'intérieur du périmètre d'étude. Compte tenu du caractère personnalisé de ces courriers, des réponses individuelles écrites ont été faites à chacun, permettant d'apporter un certain nombre de clarifications, notamment sur le statut d'un plan directeur de quartier, non-opposable aux tiers.

- Courriers émanant d'organisations internationales gouvernementales

L'Office des Nations Unies à Genève et le Bureau International du Travail ont transmis leurs observations par l'intermédiaire de la Mission suisse. Ces lettres comportaient une série de questions précises touchant tant le projet de plan directeur de quartier que l'avant-projet de modification de zones qui suivra sa propre procédure.

Ces courriers ont donc donné lieu à deux réunions adhoc, menées sous l'égide de la Mission suisse, et réunissant les représentants de ces organisations et ceux de la direction de l'aménagement du territoire du DAEL, ainsi que la FIPOI. Ces entretiens ont donné lieu à des confirmations écrites de la part du DAEL. Certains points évoqués vont entraîner quelques modifications mineures du rapport final et du plan de synthèse qui doit être élaboré.

- Courriers émanant d'associations ou groupements (7)

- La Société d'Art Public, associée au suivi de l'étude, s'est exprimée plus particulièrement sur la question du Grand-Morillon et de la problématique des tours de la route de Ferney, en regard avec les impératifs de la protection du patrimoine.
- L'ASPIC, Association pour les intérêts des cyclistes, a fait un certain nombre de propositions d'itinéraires piétons - cyclistes, dont la plupart avaient déjà été retenus.
- Le service de l'aménagement du territoire du canton de Vaud a exprimé les conceptions analogues des deux cantons concernant le développement du réseau vert et l'organisation des déplacements.
- Observations concernant le volet déplacements de l'étude :
4 groupements / associations se sont plus spécialement exprimés sur la question des transports et des déplacements : il s'agit de la Coordination transports et déplacements d'une part, dont les considérations vont largement dans le sens du projet et qui a fait l'objet d'une réponse adhoc du département; d'autre part du Groupement Transports et Economie (GTE), du Touring Club Suisse (section genevoise) et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCIG) qui ont fait état d'un argumentaire comparable et qui ont donc donné lieu à une réponse collective du DAEL.

En annexe 2 : synthèse des 45 réponses au questionnaire internet

En annexe 3 : dossier complet de correspondance

5) Document soumis à approbation

Le projet de plan directeur de quartier, mis à jour et amendé suite à la consultation publique, devra être transmis aux 3 communes, avec le présent rapport : les conseils municipaux devront l'adopter sous forme de résolution, avant que le Conseil d'Etat ne l'approuve finalement.

La forme du document soumis à approbation sera la suivante :

- Un plan de synthèse au 1:5'000^{ème}, reprenant l'essentiel des éléments des trois volets (trame verte / potentiels constructibles / déplacements).
- Une quinzaine de fiches d'actions prioritaires pour la mise en œuvre (fiches du rapport après adaptation).

Le rapport d'étude, légèrement modifié, constituera une annexe explicative au document soumis à approbation.